

Lyon, le 27 février 2019

ECOLE – PROJET DE LOI « POUR UNE ECOLE DE LA CONFIANCE »

Les Maires Ruraux dénoncent une attaque contre la proximité et refusent la concentration scolaire. Ils demandent au Sénat de revenir au principe de maillage scolaire, support à une société du futur en réseaux.

Les Maires ruraux de France dénoncent le parti pris par l'Etat et voté par la majorité de pénaliser les jeunes ruraux et leur famille en accentuant les mécanismes de concentration des écoles aux chefs-lieux de cantons.

Ce démantèlement des structures est en total contradiction avec la notion de cohésion territoriale. Qui croire ? Les discours bienveillants ou les actes inspirés par une administration sans scrupule qui ressort les propositions du rapport Mauger. Le prétendu « nouveau monde » s'inspire des avis chloroformés de rapport datant de 1992, malgré les alternances politiques. Cela montre bien qu'il existe, dans le domaine de l'Education nationale comme dans d'autres domaines, une permanence de la main de l'Etat qui s'affranchit du politique et impose sournoisement ses choix et une faiblesse coupable des majorités davantage poreuses et dociles aux injonctions de l'Administration qu'à l'écoute des élus locaux et des habitants.

Le « *Projet de loi pour une école de la confiance* », adopté à l'Assemblée, prévoit, en son article 6 quater la possibilité de créer des « *Etablissements publics des savoirs fondamentaux* » qui auraient vocation à regrouper des classes d'un collège et d'une ou plusieurs écoles situées dans « *son secteur de recrutement* ».

Aucune concertation

Cette mesure ne figurait pas dans le Projet de loi initial. Funeste pratique pour éviter débat et concertation et preuve d'un mépris sans vergogne.

L'amendement AC501 adopté en Commission des Affaires Culturelles et de l'Education s'est imposé sans aucune concertation préalable, aucun avis du Conseil d'Etat, ni d'aucune étude d'impact. L'absence de concertation est un acte de provocation dans une période où le sens des responsabilités appelle à ne pas mettre de l'huile sur le feu rural.

Les Maires ruraux de France, acteurs responsables de l'aménagement scolaire et décideurs en matière scolaire, auraient du être consultés en amont sur un dispositif susceptible de grandement faire évoluer le maillage scolaire territorial.

Sur le fond : l'imprécision de ce dispositif attise la crainte de concentration

Même si le dispositif n'est pas obligatoire et se fera sur la base du volontariat, comment ne pas voir dans ce modèle d'école-socle une incitation – *in fine* – à la concentration scolaire ? La dynamique initiée par la mise en place de l'école-socle semble aller à l'encontre d'un aménagement équilibré du territoire scolaire. En promouvant ce type d'établissements publics, les écoles éloignées d'un collège risquent en effet de perdre en attractivité.

Le 15 février en séance à l'Assemblée nationale, le ministre de l'Education Nationale a affirmé qu'il n'y avait dans cette disposition « *aucune intention d'affaiblir l'école primaire rurale* ».

.../...

Ce sont des paroles. Le texte, s'il n'est pas modifié s'imposera. Les Maires Ruraux de France exigent que soient gravés dans la loi :

- la nécessité d'un maillage scolaire pensé avec tous les élus de manière à permettre un aménagement équilibré de l'ensemble du territoire ;
- que l'aménagement scolaire, même avec une mise en réseau d'écoles comme avec l'école du socle, ne passe pas par une concentration territoriale sur un même site ;
- que la proximité indispensable du Directeur dans une école rurale sera conservée ;
- que l'école rurale peut prendre différentes formes, sans préférence et appréciées au niveau le plus fin du territoire (classe unique, RPI dispersé, RPI concentré, école en réseau...)

Le Bureau de l'AMRF

#ecole #ruralité #Senat #AssembléeNat #collterr #macommuneestutile

À propos de l'association des maires ruraux de France (www.amrf.fr)

L'Association des Maires Ruraux de France fédère, informe et représente les maires des communes de moins de 3 500 habitants partout en France. L'association s'engage au quotidien au niveau local comme national pour défendre et promouvoir les enjeux spécifiques de la ruralité. Créée en 1971, l'AMRF rassemble près de 10 000 maires ruraux regroupés dans un réseau convivial et solidaire d'associations départementales, en toute indépendance des pouvoirs et partis politiques. L'AMRF est un représentant incontournable du monde rural auprès des pouvoirs publics et des grands opérateurs nationaux.

CONTACTS PRESSE : Cédric SZABO, Association des maires ruraux de France, 04 37 43 39 80, amrf@amrf.fr